



## MESURES DE SOUTIEN À L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE DES HAUTS TOLOSANS

Afin de contribuer à aider les entreprises touristiques durement touchées par la crise sanitaire, la Communauté de communes des Hauts Tolosans met en place des mesures exceptionnelles pour ses prestataires touristiques.

En complément des aides à l'économie déjà diffusées dans un précédent communiqué, la Communauté de communes a décidé :

**>> d'exonérer de taxe de séjour** les prestataires touristiques sur le 2<sup>ème</sup> semestre 2020 (du 10 Juillet au 31 Décembre 2020). Cette mesure a pour mission de favoriser la venue de touristes sur les Hauts Tolosans et de rendre la destination plus concurrentielle.

Les modalités de mise en place de cette mesure seront annoncées dans le projet de loi de finances rectificatives n°3 mais sera applicable dès délibération de la Communauté de communes des Hauts Tolosans, soit le 10 Juillet 2020.

> Pour tout renseignement concernant cette mesure, vous pouvez contacter le :

**Service Tourisme** de la Communauté de communes

Edwige Massé

05 62 79 59 98 – 06 89 48 90 45

[edwige.masse@hautstolosans.fr](mailto:edwige.masse@hautstolosans.fr)

POLE TOURISME/CULTURE

38, rue Victor Hugo

31330 GRENADE

**>> d'instituer un dégrèvement des deux tiers du montant de la Cotisation Foncière des Entreprises** et des prélèvements prévus à l'article 1641 du code général des Impôts dus au titre de 2020 au profit des entreprises de taille petite ou moyenne des secteurs relevant du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, du sport, de la culture, du transport aérien et de l'événementiel. Les modalités de mise en place de cette mesure seront annoncées dans le projet de loi de finances rectificatives n°3.

> Pour tout renseignement concernant cette mesure, vous pouvez contacter le :

**Service Finances** de la Communauté de communes

François Canet

05 61 82 87 31

[francois.canet@hautstolosans.fr](mailto:francois.canet@hautstolosans.fr)

POLE FINANCES

1237, rue des Pyrénées

CS 70 024

31330 GRENADE